

La réforme de la retraite au Maroc entre pérennité et équité : cas de la CNSS

The retirement reform in Morocco between sustainability and equity: case of the CNSS

Meriem BOUHLALA, (Docteure)

Docteure et chercheuse en sciences de gestion

Laboratoire de Recherche en Management des Organisations (LAREMO)

Ecole Supérieure de Technologie de Casablanca

Université Hassan II de Casablanca, Maroc

Adresse de correspondance :	Ecole Supérieure de Technologie de Casablanca KM 7 •N1, Casablanca Université Hassan II Maroc
Déclaration de divulgation :	Les auteurs n'ont pas connaissance de quelconque financement qui pourrait affecter l'objectivité de cette étude et ils sont responsables de tout plagiat dans cet article.
Conflit d'intérêts :	Les auteurs ne signalent aucun conflit d'intérêts.
Citer cet article	BOUHLALA, M. (2024). La réforme de la retraite au Maroc entre pérennité et équité : cas de la CNSS. <i>International Journal of Accounting, Finance, Auditing, Management and Economics</i> , 5(5), 561-574. https://doi.org/10.5281/zenodo.11264920
Licence	Cet article est publié en open Access sous licence CC BY-NC-ND

Received: March 15, 2024

Accepted: May 22, 2024

International Journal of Accounting, Finance, Auditing, Management and Economics - IJAFAME

ISSN: 2658-8455

Volume 5, Issue 5 (2024)

La réforme de la retraite au Maroc entre pérennité et équité : Cas de la CNSS

Résumé

La gestion des régimes de retraite devient un sujet préoccupant pour plusieurs pays, en effet, les fondements des régimes actuels ont montré leurs limites, la situation de plusieurs régimes est devenue vulnérable. Le Maroc n'en fait l'exception, la pérennité de ses régimes de retraite se trouve menacée, ainsi, et à travers plusieurs études et rapports, plusieurs pistes de réforme ont été examinées, mais la question principale reste la suivante : **Si les différents scénarios de réforme étudiés assurent un avantage aux actifs cotisants au régime de retraite ?**

En réalité, la réforme de retraite présente un double défi, le besoin d'assurer, à la fois, la pérennité du régime, et d'apporter un avantage et une équité entre les actifs cotisants, ceci dit, toute réforme de retraite, et principalement celle paramétrique, a un effet direct sur les actifs cotisants, notamment en cas de révision du taux de cotisation et du relèvement de l'âge de la retraite

Cet article cherche à pour but de collecter les avis des actifs cotisants, et d'évaluer leur engagement vis-à-vis d'une réforme paramétrique du régime de retraite du secteur privé géré par la Caisse Nationale de Sécurité Sociale, partant d'une approche méthodologique quantitative et d'un positionnement épistémologique post-positiviste, nous avons questionné 300 assurés actifs cotisants au régime, à travers un questionnaire comportant 20 questions, les résultats obtenus confirment la connaissance des actifs sur la situation vulnérable du régime et les défis à remontés, ainsi que leur prédisposition à une réforme paramétrique agissant principalement sur le taux de cotisation à condition de maintenir l'âge de la retraite et relever le niveau des pensions.

Mots clés : retraite, pérennité, réforme.

Classification JEL : J26

Type de l'article : Recherche appliquée

Abstract

The management of pension plans is becoming a subject of concern for several countries, in fact, the foundations of current plans have shown their limits, the situation of several plans has become vulnerable. Morocco is no exception, the sustainability of its pension plans is threatened, thus, and through several studies and reports, several reform avenues have been examined, but the main question remains the following: **If the various reform scenarios studied ensure an advantage to the assets contributing to the pension plan?**

In reality, the pension reform presents a double challenge, the need to ensure, at the same time, the sustainability of the plan, and to provide an advantage and equity between the contributing assets. That said, any pension reform, and mainly the parametric one, has a direct effect on the contributing assets, in particular in the event of a revision of the contribution rate and the raising of the retirement age.....

This article aims to collect the opinions of active contributors, and to evaluate their commitment to a parametric reform of the private sector pension plan managed by the National Social Security Fund, starting from a quantitative methodological approach and a post-positivist epistemological positioning, we questioned 300 active insured contributing to the plan, through a questionnaire comprising 20 questions, the results obtained confirm the knowledge of the assets on the vulnerable situation of the plan and the challenges to overcome, as well as their predisposition to a parametric reform acting mainly on the contribution rate provided that the retirement age is maintained and the level of pensions is raised.

Keywords: retirement, sustainability, reform.

JEL Classification: J26

Paper type : Empirical research

1. Introduction

La pérennité des régimes de retraite constitue aujourd'hui l'une des préoccupations majeures de la civilisation contemporaine, elle occupe une place de plus en plus importante dans les débats publics, en raison de l'apparition de nouveaux défis liés principalement à l'évolution démographique. Désormais, la question de la retraite s'est imposée comme l'une des priorités des politiques sociales au niveau de nombreux pays. En effet, les fondements sur lesquels étaient basés ces systèmes, ont montré leurs limites, de telle façon que plusieurs pays se sont trouvés dans des spirales de déséquilibre financier mettant en cause leur viabilité et la pérennité de leur régime de retraite.

Le Maroc n'en fait pas l'exception, en effet, le débat sur les régimes de retraite a commencé depuis 2004, mais a été profondément discuté en 2013(*Rapport annuel de la Cour des Comptes 2013*, s. d.) par la présentation du rapport de la Cour des comptes, qui avait tiré la sonnette d'alarme sur une situation financière critique est urgente des régimes de retraite ; ledit rapport avait soulevé pas mal de constats et proposé des pistes de réforme paramétrique et systémique sur le court et le moyen terme. Ce rapport a été complété par d'autres études de plusieurs instances nationales et internationales(CESE, 2018; HCP, 2022; OIT, 2012), qui ont toutes confirmé la situation financière fragile des régimes de retraite, notamment, celui du secteur privé géré par la Caisse Nationale de Sécurité Sociale, avec un premier déficit prévu en 2026. En effet, toutes les études ont souligné l'urgence de sauver les régimes de retraite considérés comme au bord de la faillite. En fait, les deux arguments avancés pour la promotion de la réforme sont, d'une part, la situation déficitaire du système et, d'autre part, le besoin de plus de temps pour réduire le déficit, ce qui ne laisse aucune alternative au fait de prolonger la durée de la vie active, et pousser l'âge de départ à la retraite.(Dreyfus, 2022). L'expérience des réformes des régimes de retraite à l'international montre quatre types de réformes : paramétrique, de façon à agir sur le paramétrage du régime tel que : le taux de cotisation, l'âge de départ à la retraite..., systémique par une action sur le mode de fonctionnement du régime, législative de façon à agir sur la législation régissant le régime, ou administrative de manière à unifier plusieurs régimes de retraite.

La recherche de la revue littérature montre que les régimes de retraite fonctionnent selon deux modèles fondés sur deux logiques différentes, un premier modèle dit Bismarckien qui conditionne le bénéfice de la retraite par l'emploi et la cotisation au régime, c'est celui appliqué au Maroc jusqu'à date d'aujourd'hui, tout de même, le projet de généralisation de la couverture médicale et sociale prévoit la généralisation de la prestation retraite à tous les citoyens marocains, en parlera dans ce cas, d'un régime Beveridge dit universel qui , au contraire, ne conditionne pas le bénéfice de la pension à l'emploi et aux cotisations. Suivant ces modèles, un régime de retraite peut être financé soit par répartition ou par capitalisation, la première prévoit une solidarité intergénérationnelle de façon à ce que les actifs d'aujourd'hui paient la retraite des pensionnés de la même période, contrairement à la seconde qui est basée sur un principe d'épargne individuelle.

Dans ce sens, notre article s'intéresse à prédisposition des actifs cotisants au régime de retraite géré par la Caisse Nationale de Sécurité Sociale, à subir les conséquences d'une réforme de retraite , nous avons ,ainsi, commencé par délimitation du cadre théorique par une présentation des différents modèles et mode de financement, ainsi que les types des réformes du régime , nous avons présenté par la suite la situation financière du régime et le résultat des projections actuarielles sur sa pérennité financière. Partant d'une approche méthodologique quantitative et d'un positionnement épistémologique post-positiviste, nous avons par la suite questionné 300 assurés actifs cotisants au régime, à travers un questionnaire comportant 20 questions ,pour évaluer leur niveau de connaissance sur la situation des régimes de retraite au Maroc et définir leur penchant vers quel vers les paramètres à réformer , dans le but de

réponse à la question centrale de notre recherche « **Si les différents scénarios de réforme étudiés assurent un avantage aux actifs cotisants au régime de retraite?** »

2. Contexte de l'étude :

Cet article s'intéresse principalement à l'étude des pistes de réforme du régime obligatoire de sécurité sociale du secteur privé, géré par la caisse nationale de sécurité sociale. C'est un régime créé en 1959, il couvre les salariés de l'industrie, du commerce et des professions libérales, du secteur de l'agriculture, de l'artisanat et de la pêche maritime.

Il couvre, à côté de plusieurs risques sociaux, celui lié à l'avance de l'âge sous la prestation retraite. Son système de retraite a le caractère obligatoire, et fonctionne par répartition en annuité à prestations définies, adhérant ainsi à une logique bismarckienne.

2.1 L'effectif des pensionnés

Le nombre des pensionnés a enregistré une évolution de 18% entre 2019 et 2022 soit une évolution annuelle moyenne de 6%, ceci conduit à une évolution du montant des pensions servies, en passant de 14 920 à 11698 soit une évolution de 27,5% entre 2019 et 2022.

Figure 1: Évolution du nombre des pensionnés



Source : Rapport annuel CNSS 2022

2.2 Pérennité du régime

La pérennité du régime est menacée, avec une viabilité financière à court terme, le régime de retraite CNSS enregistrera un premier déficit en 2026 soit dans deux ans.

Les fondements du régime actuel ont montré leur limite, en gardant les mêmes paramètres, le régime risque de ne plus honorer ses engagements vis-à-vis des futurs retraités.

Tableau 1: Indicateurs de pérennité financière du régime de retraite CNSS

	Année du premier déficit global	Année d'épuisement des réserves
CNSS	2026	2038

Source : Rapport d'activité ACAPS 2021

3. Revue littérature et empirique

3.1 Les modèles des systèmes de retraites

En examinant les systèmes de retraite par répartition dans le monde, nous pouvons constater qu'il existe différents degrés de redistribution intragénérationnelle et qu'il n'existe pas de système bismarckien complètement pur. De nombreuses études, comme Disney (2004) ou Conde-Ruiz et Profeta (2007), classent différents systèmes de retraite dans le monde comme bismarckiens ou beverleyiens. Tous les travailleurs : des moins qualifiés aux plus qualifiés.

Le système de retraite Beverigien, quant à lui, est conçu pour garantir une pension minimale et exige donc des cotisations moins élevées, offrant ainsi à la classe moyenne la possibilité de compléter sa retraite avec une épargne privée. (Conde-Ruiz & González, 2016)

➤ **Le modèle Bismarckien**

Initié par Otto Von Bismarck (1815-1898), à travers le projet de loi sur la vieillesse et l'invalidité, c'est un modèle issu du code impérial des assurances sociales de Prusse de 1911, le financement de ce système est assuré par des cotisations prélevées sur les salaires des travailleurs, les droits sociaux sont issus du travail, moyennant un taux de cotisation prédéfinie.

C'est un système basé sur le fait que le salaire, sous sa forme généralisée avec redistribution horizontale, est un droit de rémunération du travail (présent ou passé), que ce travail est constitutif de la valeur produite dans la société et finalement le seul facteur primaire de production : le capital humain et le capital physique sont accumulés à l'aide du travail, la rente n'est pas le résultat d'une production, mais dépend de la géographie et de la demande.

La retraite est alors fondée sur ce même travail, les droits à la retraite ne sont pas la contrepartie d'une rente liée à la propriété ou du profil lié au capital physique. C'est le fait que les jeunes travailleurs payent les retraites aux vieux d'une génération précédente, qui fonde, à cette date, la garantie que cette jeune génération disposera dans le futur du même transfert. C'est pour cette raison que les individus considèrent que les cotisations sont de l'épargne investie dans un actif non marchand. (CEPII - Documents de travail - Typologie et équivalence des systèmes de retraites, s. d.)

Le système "Bismarck" est, ainsi, basé sur la relation salariale. Les droits sociaux sont conditionnés par le travail et les prestations dépendent des cotisations antérieurement versées. Plusieurs principes sous-tendent ce modèle :

- Protection fondée uniquement sur le travail et la capacité des individus à s'ouvrir des droits grâce à leur activité professionnelle.
- Protection obligatoire ;
- Protection reposant sur une participation à contribution des ouvriers et des employeurs sous forme de cotisations sociales ;
- Cotisations qui ne sont pas proportionnelles au risque comme dans la logique assurantielle pure, mais aux salaires, on parle ainsi de « socialisation du risque » ;
- Protection administrée par les salariés et les employeurs. (« La pensée de... - Otto Eduard Leopold von Bismarck (1815-1898) », 2007)

➤ **Le modèle Beveridgien**

Economiste et homme politique britannique, Lord Beveridge (1879-1963) est connu pour le Report of the Parliament Social Insurance and Allied Services qu'il a rédigé en 1942, à la demande du gouvernement britannique, pendant la Seconde Guerre mondiale. La commande du gouvernement de l'époque vise à préparer la mise en place, dès la fin de guerre, d'un nouveau système de protection sociale en remplacement d'un système défaillant qui existait dans le temps. (Pouvourville, 2011)

C'est un modèle qui repose sur une logique d'universalité, basée sur le principe de financement par l'impôt, dans le but, est de garantir une couverture contre les risques sociaux à toute la population, sans condition d'activité salariale, il est guidé par trois grands principes : l'universalité, l'unité et l'unicité.

3.2 Revue empirique et développement des hypothèses :

Les systèmes de retraite fonctionnent selon deux modes : répartition ou capitalisation. Il s'agit de deux modes distincts, avec des conditions différentes, que ça soit en termes de droit ou de

calcul, mais qui se rejoignent sur l'obligation de cotisation pour en bénéficier.

➤ Le système de retraite par répartition

On appelle généralement « système par répartition », un système de retraite où les pensions versées sont financées intégralement par le prélèvement sur les actifs. C'est de cette opération de répartition, ou de transfert de ressources entre actifs et retraités sur laquelle il repose que ce système tire son nom.

Son mode de fonctionnement se base sur un mécanisme de transfert intergénérationnel, qui, en théorie, exige à tout moment que l'égalité entre les pensions versées et les cotisations prélevées soit vérifiée. (Davanne & Pujol, 1997)

Ce système de retraite repose sur un contrat qui est, d'une part intratemporel, parce qu'il est établi entre les actifs et les retraités de la même période, et d'autre part, intergénérationnel parce qu'il lie deux générations. Les actifs cotisent pour pouvoir bénéficier d'une pension une fois à la retraite, leur pension sera financée par les cotisations de générations suivantes des actifs. Cette notion est bien saisie dans le terme anglophone « PAYS-AS-YOU-GO » donné au système de répartition.

Le choix du système de retraite par répartition et renvoie à des considérations relevant de la justice sociale, en permettant le versement immédiat des pensions aux générations n'ayant que faiblement ou pas cotisé au préalable. (Othman, 2015)

Historiquement, ce système a été créé, ou généralisé lorsqu'un événement grave (guerre, crise financière) ne permettait pas à une fraction importante de la population de disposer d'un capital qui lui assurait une retraite décente. Le financement des retraites, par répartition, est en effet, assis sur la croissance de la masse salariale.

Le système de retraite par répartition a tendance à nécessiter des ajustements périodiques en raison de l'incertitude démographique et économique, notamment, sur les évolutions de la population active, du taux de chômage et de la productivité du travail, dans des horizons de trente ou quarante ans. (Vidal-Meliá et al., 2009)

Les droits à la retraite dans un régime par répartition peuvent être déterminés selon trois techniques principales : les annuités, les points ou les comptes notionnels.

➤ Le système de retraite par capitalisation

La retraite par capitalisation consiste à la constitution d'un capital individuel par des cotisations au cours de sa vie active, qui lui seront reversées à l'âge de la retraite.

Les cotisations sont fructifiées au taux d'intérêt du marché financier. (Bourgeois-Pichat, 1978a)

Ce système consiste à constituer un capital pour chaque individu au cours de sa vie active, capital qui est utilisé ensuite pour lui payer une retraite.

Il y a plusieurs modalités possibles, le plus souvent, les comptes sont équilibrés par génération. Les personnes nées au cours d'une même année cotisent à un compte attribué à celles qui survivent. Les sommes ainsi recueillies sont investies par la caisse et les intérêts reçus sont inscrits au crédit du même compte.

À l'âge de la retraite, les survivants cessent de cotiser et reçoivent une pension. Le capital accumulé par la génération rapporte un intérêt de plus en plus faible, à mesure que le capital diminue.

Le système est organisé de telle façon que la somme possédée est nulle le lendemain du jour où disparaît le dernier représentant de la génération. Les systèmes privés de retraite fonctionnent sur ce modèle, ils sont particulièrement nombreux aux États-Unis d'Amérique.

Le système de capitalisation suppose un ajustement plus complexe, car l'équilibre ne se réalise pas immédiatement, mais à long terme, entre le moment où l'assuré commence à

cotiser et le moment où il meurt, l'organisme de retraite reçoit, en dépôt de l'argent, et le fait fructifier au taux d'intérêt du marché.

Par ailleurs, la logique de la capitalisation tourne le dos à la mutualisation des risques qu'offre un système par répartition. Il n'y a pas, par nature, de compensation entre un régime excédentaire et un régime déficitaire. Il n'y a pas non plus de mutualisation des risques au niveau collectif par le transfert de fonds entre régimes qui permet d'amortir des fluctuations démographiques ou économiques importantes. Dès lors que la retraite ressortit à une décision d'épargne à long terme, un risque individuel de pauvreté réapparaît. (Bourgeois-Pichat, 1978b)

La retraite dans un régime par capitalisation peut être soit collective (retraite collective d'entreprise) ou individuelle.

3.3 Les réformes des systèmes de retraite

La réforme d'un régime de retraite a pour principal objectif de réduire de déficit financier et de maintenir la viabilité du régime, il ne s'agit pas d'un simple événement, mais de tout un processus nécessitant le soutien de tous les intervenants dans le processus, que ce soit le gouvernement, les organismes gestionnaires, les syndicats, les actifs cotisants.... (BARR, s. d.)

Les types des réformes de retraite peuvent être regroupés sous quatre formes principales : paramétrique, systémique, réglementaire et administrative.

➤ Réforme paramétrique

Les systèmes de retraite reposent sur trois principaux paramètres : le paramètre cotisation, le paramètre des prestations, et le paramètre des conditions d'octroi de la pension.

La réforme paramétrique implique le changement de tous ou d'un des trois paramètres, après étude des scénarios les plus avantageux à la fois pour les actifs cotisants et le régime.

➤ Réforme systémique

Il s'agit d'un changement ou complément du régime de retraite, courant les dernières années, plusieurs pays ont procédé à des réformes systémiques par le passage d'un régime par répartition à un régime par capitalisation, en effet ce dernier est éminemment lié au contexte démographique qui constitue aujourd'hui l'une des contraintes majeures de la civilisation contemporaine.

➤ Réforme réglementaire

Elle consiste à la révision des textes législatifs régissant le régime de la retraite dans le but d'annuler ou d'ajouter des articles visant à pérenniser le régime en question.

➤ Réforme administrative

Les réformes administratives visent à unifier plusieurs systèmes de retraite au sein d'un pays, pour instaurer une équité sur l'acquisition des droits, une individualisation des bases de données et une amélioration du service des prestations. (*The World Bank - 2006 - Pension System Reforms.pdf*, s. d.),

3.4 Revue empirique sur les réformes de retraite

La recherche sur l'étude des pistes des réformes de retraite a donné lieu à plusieurs études empiriques par des chercheurs et des instances nationales et internationales, toute fois l'étude des attentes des cotisants par rapport à ces réformes est très rare.

En effet, la réforme de retraite est un processus complexe qui demande l'engagement, à la fois, de l'État pour lancer le débat sur la réforme et en proposer les pistes, et des actifs cotisants pour subir les conséquences de la réforme qui peuvent concerner le relèvement du

taux de cotisation, de l'âge de la retraite, le changement du modèle et du mode de financement du régime...

Au cours des dernières décennies, le processus des réformes de retraite a été lancé par plusieurs pays, notamment, ceux de l'OCDE, et qui ont touché principalement : le passage au régime par capitalisation (exemple du Mexique et la Grèce), rehaussement différé de l'âge de la retraite (exemple de la Suède et du Danemark), élargissement des options de la retraite anticipée (exemple du Danemark, Irlande et Italie).

Pour maintenir l'équilibre des régimes face aux multiples imprévus lié aux changements démographiques et économiques, et selon l'étude réalisée par l'OCDE, plusieurs pays ont recours, désormais, à ce qu'on appelle *les mécanismes d'ajustement automatique MAAs*. Il s'agit des règles prédéfinies qui modifient automatiquement les paramètres du régime et le niveau des pensions en fonction de l'évolution d'un ou des indicateurs démographiques, économiques ou financiers, leur principal but est de préserver la viabilité financière du régime.(OCDE, 2021).Ceci concerne aussi la modification des paramètres du régime, en effet, ces réajustements ont une retombée directe sur les cotisants, qui peuvent se trouver face à une augmentation du montant de cotisation, à un allongement de la vie active par le relèvement de l'âge de départ à la retraite, un changement du mode de financement de leur régime.....

Ceci dit, il est important de communiquer sur les réformes de retraite, l'accès à l'information joue effectivement un rôle tout aussi important dans le processus de réformes de retraite, d'après l'étude réalisée par Boéri et Tabellini(Börsch-Supan et al., 2002), qui ont procédé à travers un questionnaire d'un échantillon représentatif, en Allemagne et l'Italie à l'automne 2001,à une étude pour définir si l'accès à l'information sur la réforme affecte la propension des cotisants à l'accepter.

Les résultats obtenus suggèrent que les personnes qui sont mieux informées sur les coûts et fonctionnements du système de retraite sont nettement plus susceptibles de soutenir la réforme des retraites.(Verbič & Spruk, 2019)

Au regard de la revue empirique, nous pouvons formuler les hypothèses suivantes :

- La connaissance du mode de fonctionnement du régime de retraite facilite l'acceptation d'une réforme de retraite.
- Les actifs cotisants sont conscients de la situation du régime de retraite.
- Les actifs préfèrent cotiser plus et quitter le marché de l'emploi à l'âge de 60.
- Les actifs insistent sur le besoin de maintenir le même niveau de vie au moment de départ à la retraite.

4. Méthodologie de recherche

Dans le but d'évaluer la prédisposition des actifs cotisants à subir l'impact d'une réforme de retraite, nous avons conduit une enquête par questionnaire, qui porte sur les pistes de réforme, notamment, en termes des paramètres à réajuster.

Ceci dit, et étant dans une logique de confirmation, notre article s'inscrit dans une démarche déductive et adhère, ainsi, à un positionnement épistémologique post-positiviste, pour lequel, entre autres, la réalité et les faits qui la composent sont mesurables. Ce type de recherche scientifique emploie un mode de connaissance reproductible dont les résultats sont généralisables. (Fasseur, 2018)

4.1 Terrain et données de l'étude

La recherche a pour but d'évaluer la propension des cotisants à accepter une réforme du régime de retraite, principalement les actifs cotisant aux régimes de sécurité sociale gérés par la Caisse Nationale de Sécurité Sociale.

Les données proviennent d'un échantillon représentatif de 300 assurés cotisants au régime, âgés entre 20 ans et 60 ans, et appartenant à différents secteurs d'activité. L'avantage de cette

enquête c'est qu'elle a été menée au cours de la mise en place du projet royal sur la généralisation de la couverture médicale et sociale qui prévoit, entre autres, la généralisation de la retraite en 2025, et le projet de la réforme de la retraite menée par la CNSS, ainsi les personnes se sentent concernées par le projet et manifeste un intérêt au questionnaire.

4.2 Modèle de la recherche

L'étude a été réalisée par le biais d'un questionnaire portant des questions à choix multiples selon l'échelle de Likert, et qui sont réparties selon trois parties, une première partie comportant 5 questions sur l'âge, le sexe, le secteur d'activité et le niveau de revenu de l'actif, une deuxième partie comportant 8 questions évaluant la connaissance de l'actif sur les paramètres, la situation financière et les défis auxquels sont confrontés le régime de retraite, une troisième partie comportant 7 questions sur les paramètres à réformer.

Outre les variables socio-économiques comme l'âge, le secteur d'activité et le revenu, le questionnaire prévoyait d'autres questions évaluant le niveau d'information et les préférences des actifs par rapport au régime actuel ainsi que les scénarios de réforme possibles.

Le questionnaire a été administré en ligne et transmis à 300 actifs cotisants au régime, exerçant dans différents secteurs d'activité, de différentes tranches d'âge et revenus. Le contact a été établi tout d'abord par téléphone et par mail avec des actifs, auxquels nous avons demandé de partager le lien du questionnaire avec d'autres actifs appartenant au même régime.

4.3 Traitement des données recueillies

Les données recueillies ont été analysées en utilisant diverses méthodes statistiques afin de repérer les tendances dans les opinions des participants.

Les principales techniques d'analyse utilisées sont :

- Analyse des fréquences : Cette approche a été employée afin d'étudier la répartition des réponses à chaque question.
- Analyse factorielle : a été employée afin d'analyser la structure des avis des actifs cotisants, et définir les principaux éléments qui influencent les opinions sur la réforme des retraites.
- Analyse par régression logistique pour étudier les liens entre les variables indépendantes (comme l'âge, le niveau de revenu, etc.) et les avis des actifs cotisants sur la réforme des retraites. Grâce à cela, nous avons pu repérer les éléments démographiques et socio-économiques qui impactent les opinions des personnes.

Grâce à la combinaison de ces différentes méthodes d'analyse, nous avons pu avoir une vision approfondie sur les avis des actifs cotisants sur la réforme des retraites. En effet, les données ont été traitées et analysées à l'aide d'un logiciel statistique tel que SPSS ainsi qu'Excel.

5. Résultat et discussion

Le questionnaire, comme déjà précisé, a été envoyé à 300 assurés actifs déclarés au régime de sécurité sociale géré par la CNSS, sur les 300 assurés ciblés, nous avons reçu 256 réponses, soit un taux de réponse de 85% dont 61,7% d'assurés de sexe féminin avec une majorité de 46,5% âgés de moins de 35 ans.

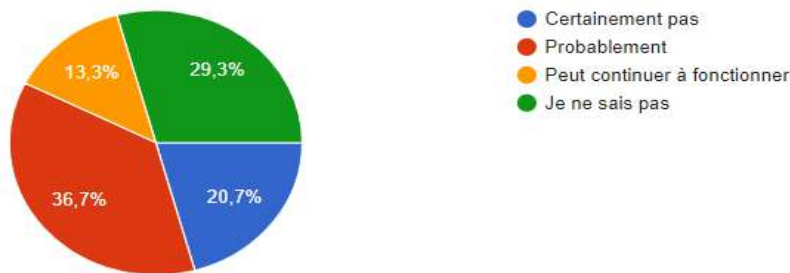
Les assurés questionnés relèvent principalement des trois secteurs d'activités : des services et des activités financières et d'assurance avec un taux de participation respective de 34% et 22,3%.

Sur les 256 assurés, 93 % des assurés questionnés travaillent à temps plein.

Sur les questions relatives à la connaissance du régime de retraite par répartition géré par la CNSS, et du montant des prélèvements mensuels par ce régime, 55 % ont confirmé leur connaissance du régime de retraite géré par la CNSS, mais seulement 23,8% connaissent le système de retraite par répartition.

Sur la question si les paramètres du système de retraite actuel géré par la CNSS assurent sa pérennité financière, seulement 20,7 % ont répondu certainement pas.

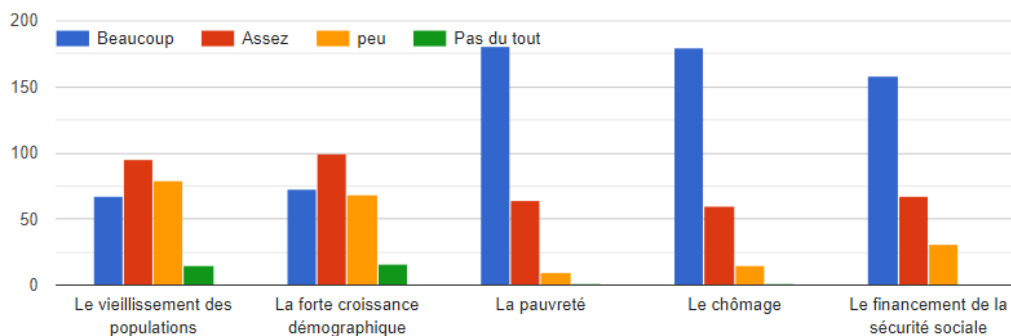
Figure 2 : Avis sur la pérennité du régime de retraite actuel



Source : Auteure

Nous avons essayé de recueillir que les sujets préoccupent pour les assurés, et qui affecte les régimes de retraite, 70% ont jugé parmi les sujets les plus importants sont : le chômage et la pauvreté, contre 61% qui ont voté pour le financement de la sécurité sociale.

Figure 3 : Préoccupations principales par sujet



Source : Auteure

Contrairement au vieillissement de la population qui selon l'échantillon des assurés questionnés est un sujet qui n'est pas assez préoccupant.

Compte tenu de l'appréciation des sujets présentés, sur la question de leur opinion sur le régime de retraite actuel, et de la nécessité de le réformer, 78% juge qu'il s'agit d'un régime induisant et confirme à 98% la nécessité de le réformer.

Figure 4 : Avis sur l'urgence de réformer le régime de retraite



Source : Auteure

Nous avons questionné les assurés sur leur avis par rapport aux paramètres à réformer pour maintenir l'équilibre du régime, la question était à multiples choix.

Tableau 2 : Préférences par paramètres à réajuster

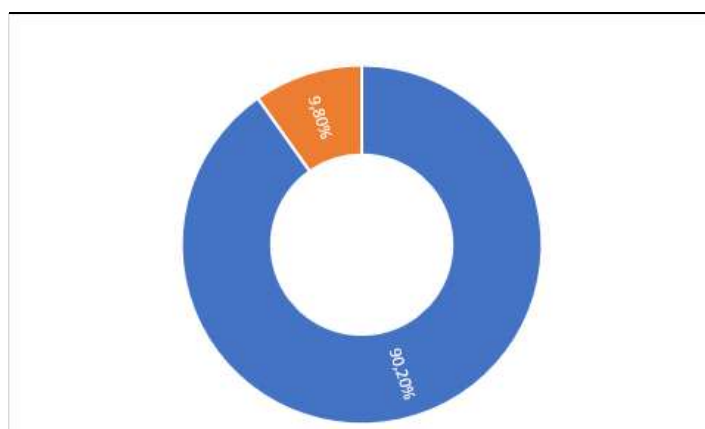
Paramètre de réforme	%
Réduire le montant des retraites	11%
Augmenter le taux de cotisation	64%
Rehaussement de l'âge de départ à la retraite	28%
Pas besoin d'une réforme de retraite	20%

Source : Auteure

Cela a été confirmé par la succession des questions, car 60% ont choisi de maintenir l'âge de départ à la retraite à 60 ans, et 78,1% ont jugé préférable d'augmenter le montant des cotisations mensuelles contre une meilleure retraite.

Les assurés questionnés jugent aussi à 90,2%, que la réforme de retraite doit tenir compte des carrières longues ou pénibles, de façon à y prévoir des conditions de départs favorables.

Figure 5 : Conditions de retraite spécifiques pour les carrières longues ou pénibles



Source : Auteure

Sur les questions relatives à leurs attentes par rapport à leur niveau de vie après leur départ à la retraite, 80% assurent que le maintien du régime actuel leur garantira un niveau de vie faible. Sur les 256 assurés questionnés, 50% jugent qu'il est nécessaire de maintenir le même niveau de revenu lors du départ à la retraite, contre 2,7% seulement qui acceptent une baisse de 40%.

Figure 6 : Baisse acceptable au moment du départ à la retraite



Source : Auteure

L'étude des réponses aux multiples questions indique un changement d'attitude envers la question des retraites, avec un intérêt croissant des jeunes et une préoccupation marquée des actifs pour la pérennité du régime, ceci peut s'expliquer par plusieurs facteurs, tels que la prise de conscience des enjeux démographiques et financiers du système de retraite, l'incertitude croissante sur l'avenir du système, et une meilleure information des jeunes sur ces questions. En effet, les jeunes cotisants craignent que le système actuel ne soit pas en mesure de garantir

des pensions suffisantes aux générations futures, et ils souhaitent que des mesures soient prises pour le pérenniser. En outre, il apparaît que des préoccupations telles que le chômage, la pauvreté et le financement de la sécurité sociale gagnent en importance dans les débats publics.

Pour remédier à cette situation de déséquilibre, les réponses des actifs cotisants soulignent la nécessité d'agir rapidement, de telle façon à ne pas attendre que la situation se dégrade davantage pour prendre des mesures, car cela risquerait de rendre les réformes plus difficiles et plus coûteuses.

Ceci dit, les avis recueillis suggèrent une volonté de réforme, mais avec une préférence marquée pour le maintien de l'âge de la retraite, tout en ajustant les taux de cotisation en fonction des caractéristiques spécifiques des carrières, notamment en favorisant les carrières longues ou pénibles pour garantir des retraites plus justes et plus équitables.

L'objectif principal de ces mesures serait de garantir un niveau de retraite qui se rapproche du salaire perçu pendant la vie active, cela permettrait de préserver leur pouvoir d'achat et de leur assurer une retraite digne, ceci semble être parmi les préoccupations majeures des actifs cotisants.

En mettant l'accent sur ces ajustements, il est possible d'apporter des solutions qui répondent aux préoccupations exprimées par les actifs cotisants, sauf que ces dernières peuvent ne pas garantir le résultat souhaité sur la viabilité du régime sur le long terme, il est crucial de ne pas limiter la réflexion aux seules préoccupations immédiates des actifs, ceci dit l'objectif principal reste celui de garantir la pérennité du régime pour s'assurer du maintien des droits à la retraite des futures générations. Cela implique de trouver un juste équilibre entre pistes de réforme de façon à répondre aux attentes des actifs et celles qui garantissent la pérennité du système pour les générations futures.

En effet, les résultats obtenus confirment les hypothèses formulées, notamment l'intérêt de communiquer de manière claire et transparente avec les actifs cotisants sur les enjeux et les défis liés au système de retraite. Cela permettra de mieux comprendre les implications des différentes options de réforme et de favoriser une adhésion plus large.

En comparant les résultats obtenus avec les études précédentes citées lors de la revue empirique, on peut constater sur l'importance de communiquer sur la situation du régime et les pistes des réformes de retraite pour gagner en l'engagement des actifs à subir les conséquences de cette réforme. Cette étude converge aussi sur la prédisposition des actifs à réviser à la hausse le taux de cotisations à condition de maintenir l'âge de départ à la retraite tout en leur assurant un niveau de vie le plus proche possible de celui de leur vie active, et une retraite plus juste et équitable qui prends en considération les spécificités de certaines activités.

6. Conclusion

La gouvernance des régimes de retraite est devenue un sujet préoccupant pour plusieurs états, qui, face à de multiples défis, déclarent la vulnérabilité de leur régime et le risque de ne plus honorer leurs engagements vis-à-vis des futures générations. Dans ce contexte, les réformes de retraite se multiplient, à la recherche des meilleurs scénarios qui permettrait, à la fois, de maintenir la viabilité des régimes, et un niveau de vie décent pour les futures générations, qui subissent déjà les conséquences de l'inflation.

La revue littérature met l'accent sur différents modèles et mode de financement des régimes de retraite, en suivant une logique Bismarckienne ou Beveridgienne, les états peuvent choisir d'assoir leur régime sur une condition d'activité salariale et de cotisation ou sur adhérer à une pensée universelle qui conditionne le bénéfice par la citoyenneté, avec un financement par

répartition pour une solidarité intergénérationnelle ou capitalisation basée sur une épargne individuelle.

En effet, la réforme de retraite peut agir sur le mode de fonctionnement et de financement et en parlerait ainsi d'une réforme systémique ou sur les paramètres du régime pour la qualifier de paramétrique. Ceci dit ces réformes peuvent être accompagnées par des révisions législatives et administratives de façon à agir de manière cohérente sur un ensemble.

Dans ce sens, nous avons évalué, à travers cet article, la propension des actifs cotisants à subir les changements dans les paramètres de leur régime de retraite, dans le cadre d'une réforme paramétrique immédiate pour maintenir la pérennité du régime.

Pour ce faire, nous avons procédé à une étude quantitative par un questionnaire administré en ligne, destiné à un échantillon représentatif, de la taille de 300 actifs cotisants au régime de sécurité sociale géré par la Caisse Nationale de Sécurité Sociale.

À travers diverses méthodes statistiques, nous avons analysé les résultats obtenus après études des réponses aux différentes questions posées. Dans ce sens, plusieurs hypothèses ont été confirmées, notamment, l'intérêt que porte désormais les jeunes aux questions liées à la retraite ainsi que leur crainte sur l'avenir réservé à leur retraite future, les résultats nous ont aussi permis d'évaluer le niveau de connaissances des actifs sur les différents défis liés aux systèmes de retraite et leur propension par rapport à différentes pistes de réforme.

Les conclusions retenues mettent en lumière l'importance de prendre en compte les préférences des actifs cotisants dans la conception des réformes des retraites. De ce fait, un dialogue social inclusif et transparent est essentiel pour garantir l'acceptabilité des mesures prises et leur efficacité à long terme, cela permettra aux actifs de mieux comprendre les implications des différentes options de réforme et de favoriser une adhésion plus large aux mesures nécessaires pour garantir la pérennité du système. Le résultat obtenu confirme ceux présentés par les précédentes études, notamment celle réalisée par Boeri, T., Börsch-Supan, A., & Tabellini, G. (2002), qui porte les opinions des citoyens européens sur la réforme des retraites.

Ceci dit, cette étude a été limitée à la proposition d'une réforme paramétrique, étant celle qui concerne plus les actifs, du moment qu'elle touchera directement des variables ayant un effet direct sur les actifs. Ceci dit, d'autres pistes sont possibles et dont l'impact sera moins choquant pour les actifs, notamment, le fait de passer d'un régime par répartition à un régime en capitalisation, d'ailleurs, certains pays ont adopté cette réforme et ont changé tout le fondement de leur régime, le but ultime reste celui de trouver un juste équilibre entre pérennité du régime et équité sociale.

En conclusion, la gouvernance des régimes de retraite est un défi complexe qui nécessite une approche multidisciplinaire et une réflexion à long terme. Notre étude apporte un éclairage précieux sur les préférences des actifs cotisants, mais il est nécessaire de poursuivre les recherches et le dialogue social pour trouver des solutions durables et justes pour les générations actuelles et futures.

Références

- (1). BARR, N. (s. d.). *The truth about pension reform*. 3(38), 6.
- (2). Börsch-Supan, A., Boeri, T., & Tabellini, G. (2002). *Would you Like to Reform the Pension System?*
- (3). Bourgeois-Pichat, J. (1978b). Le financement des retraites par capitalisation. *Population*, 33(6), 1115-1136.
- (4). CESE. (2018). *Rapport sur La protection sociale au Maroc*.
- (5). CNSS. (2022). *Rapport démographique et statistique CNSS*

- (6). Davanne, O., & Pujol, T. (1997). Analyse économique de la retraite par répartition. *Revue française d'économie*, 12(1), 33-56.
- (7). Dreyfus, M. (2022). Verte retraite : Quelques arguments de l'écologie contre le projet de réforme des retraites. *Développement durable et territoires. Économie, géographie, politique, droit, sociologie*, Vol. 13, n°3, Article Vol. 13, n°3.
- (8). Fasseur, F. (2018). Analyse qualitative en psychologie : Grounded Theory Methods. *Études théologiques et religieuses*, 93(4), 577-590.
- (9). HCP. (2022, mars 21). *Vieillesse de la population marocaine*.
- (10). La pensée de... - Otto Eduard Leopold von Bismarck (1815-1898). (2007). *Informations sociales*, n° 142(6), 25-25.
- (11). OCDE. (2021). *Panorama des pensions 2021 (version abrégée) : Les indicateurs de l'OCDE et du G20*. OECD.
- (12). OIT. (2012). *Révision d'une série de rapports concernant la réalisation d'une étude sur la réforme des retraites*.
- (13). Othman, M. B. (2015). *Effets macroéconomiques des systèmes de retraite : Simulations de réformes pour la Tunisie*.
- (14). Pouvourville, G. de. (2011). L'assurance maladie en France : Beveridge et Bismarck enfin réconciliés ? *Annales des Mines - Realites industrielles*, Novembre 2011(4), 19-24.
- (15). *Rapport annuel de la Cour des Comptes 2013*.
- (16). *The World Bank—2006—Pension System Reforms*
- (17). Verbič, M., & Spruk, R. (2019). Political economy of pension reforms: An empirical investigation. *European Journal of Law and Economics*, 47.
- (18). Vidal-Meliá, C., Boado-Penas, M. del C., & Settergren, O. (2009). Automatic Balance Mechanisms in Pay-As-You-Go Pension Systems. *The Geneva Papers on Risk and Insurance - Issues and Practice*, 34(2), 287-317.